

REUNION DU 16 MARS 2018

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Le vendredi 16 mars à 18 heures 00 selon convocation du 12 mars 2018

Membres	12
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Abstentions	

Mme BERGER Martine a été élue secrétaire

PRESENTS : Mmes DEMOUSSEAU Josiane BERGER Martine, LEGER Bernadette, BOUDOT Carine, DUFOUR Isabelle,
Mrs MOURGAUD Jean Luc, MORGAT Cyril, GUILLEMIN Claude, ROUET Jean-Louis, LEGER Claude

ABSENTS : Mmes CHARRET Chantal (excusée), Mrs JOHNSON Patrick (non excusé)

REPRESENTES :

DELIBERATION N° 2018-005 en date du 16 mars 2018 portant sur « L'ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET EAU ET COMMUNE »

.Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la sincérité des opérations

Après en avoir délibéré :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 22 mars 2018

DELIBERATION N° 2017 006 en date du 16 mars 2018 portant sur «LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET EAU »

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M GUILLEMIN Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme DEMOUSSEAU Josiane Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	60 887.37			46 998.98	60 887.37	46 998.98
Opérations de l'exercice		59 199.70	12 567.65	24 241.81		83 441.51
	55 935.50				68 503.05	
TOTAUX	116 822.87	59 199.70	12 567.65	74 240.79	124 596.93	110 708.54
Résultats de clôture	57 623.17			58 673.14		1 049.97
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	57 623.17			58 673.14		1 04

- hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal :
- constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie , aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Reçu à la sous préfecture de Bellac le 22 mars 2018

DELIBERATION N° 2018-007 en date du 16 mars 2018 portant sur « AFFECTATION RESULTAT 2017 BUDGET EAU »

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

-Déficit de fonctionnement antérieur	- 60 887,37
-Excédent d'investissement reporté.....	+ 46 998,98
<u>SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2017</u>	
-Solde d'exécution de l'exercice.....	+ 11 674,16
- Solde d'exécution cumulé.....	+ 58 673,14
<u>BESOIN DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2017</u>	
Rappel du solde d'exécution cumulé.....	
Rappel du solde des restes à réaliser.....	
Besoin de financement total.....	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
-Résultat de l'exercice.....	+ 3 264,20
- Résultat antérieur.....	- 60 887,37
TOTAL A AFFECTER.....	- 57 623,17

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement.....
(crédit du compte 1068 sur BP 16)
 - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 18 ligne 002.....
- TOTAL.....

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 22 mars 2018

DELIBERATION N° 2018-008 en date du 16 mars 2018 portant sur «LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET COMMUNE »

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M GUILLEMIN Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme DEMOUSSEAU Josiane Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		19 954.63	33 075.16		33 075.16	19 954.63
Opérations de l'exercice	610 523.25	611 102.96	157 896.27	251 896.96	768 419.52	862999.92
TOTAUX	610 523.25	631 057.59	190 971.43	251 896.96	801494.68	882 954.55
Résultats de clôture		20534.34		60 925.53		81 459.87
Restes à réaliser			4000.00	8900.00	4000.00	8 900.00
TOTAUX CUMULES			194 971.43	260796.96	804 494.68	891 854.55
RESULTATS DEFINITIFS		20 534.34		65 825.53		87 359.87

- hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal :
- constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie , aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Reçu à la Sous Préfecture de bellac le 22 mars 2018

DELIBERATION N° 2018-009 en date du 16 mars 2018 portant sur « AFFECTATION RESULTAT 2017 BUDGET COMMUNE »

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

-Excédent de fonctionnement antérieur (report à nouveau créditeur)..... 19 954,63
 -déficit d'investissement reporté..... - 35 772,65

SOLDE D 'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2017

-Solde d'exécution de l'exercice----- 94 000,69
 - Solde d'exécution cumulé..... 60 925,53

RESTES A REALISER AU 31/12/2017

Dépenses d'investissement..... 4000,00
 Recettes d'investissement..... 8 900,00
 Solde 4 900,00

BESOIN DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2017

Rappel du solde d'exécution cumulé..... 60 925,53
 Rappel du solde des restes à réaliser..... 4 900,00
 Besoin de financement total..... 65 825,53

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

-Résultat de l'exercice..... 579,71
 - Résultat antérieur..... 19 954,63
 TOTAL A AFFECTER..... 20 534,34

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement.....
 (crédit du compte 1068 sur BP 17)
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 18 ligne 002.....20 534,34

 TOTAL.....20 534,34

reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 22 mars 2018

DELIBERATION N° 2018-010 en date du 16 mars 2018 portant sur « DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT TRAVAUX 2018 »

Madame le Maire rappelle au conseil que le département apporte un soutien financier aux communes pour la réalisation des travaux . Madame le Maire indique que des travaux sont nécessaires sur la toiture de la grange communale montant HT du devis 8597 € mais également la pose d'un système de régulation aux écoles afin de diminuer le coût du chauffage montant du devis HT 3891 € . Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable aux devis présentés, sollicite l'aide du département pour leur financement , s'engage à inscrire ces travaux au budget de la commune.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 22 mars 2018

DELIBERATION N° 2018-011 en date du 16 mars 2018 portant sur « Adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte DORSAL »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5214-1 et suivants, l'article L. 5214-27, L. 5721-2 et suivants, et L. 1425-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes « Le Haut-Limousin en Marche », à compter du 1^{er} janvier 2017, par fusion des Communautés de communes du Haut limousin, de la Basse-Marche et Brame Benaize ;

Vu l'article L. 5211-41-3 du Code général des collectivités territoriales et notamment la compétence telle que prévue à l'article L. 1425-1 du CGCT et visée parmi les compétences statutaires des Communautés de communes de la Basse Marche et Brame Benaize ainsi que parmi celles de la Communauté de communes du Haut Limousin ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 portant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

Vu la délibération de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche, en date du 5 février 2018, approuvant l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat mixte DORSAL ;

Vu le projet de statuts de DORSAL joint en annexe ;

Vu l'article 2 du projet de statuts de DORSAL, selon lequel : « *Le syndicat a pour objet, conformément à l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, sur le périmètre des départements de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute Vienne et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et groupements de collectivités membres.* »

Vu l'article L. 5214-27 du Code général des collectivités territoriales selon lequel l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune que la Communauté de communes adhère à DORSAL, et devienne ainsi membre de DORSAL,

Considérant, qu'il convient en conséquence d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte ouvert DORSAL,

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte DORSAL qui a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 22 mars 2018

DELIBERATION N° 2018-012 en date du 16 mars 2018 portant sur « AFFECTATION RESULTAT 2017 BUDGET COMMUNE »

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

-Excédent de fonctionnement antérieur (report à nouveau créditeur)..... 19 954,63
 -déficit d'investissement reporté..... - 33 075,16

SOLDE D 'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2017

-Solde d'exécution de l'exercice----- 94 000,69
 - Solde d'exécution cumulé..... 60 925,53

RESTES A REALISER AU 31/12/2017

Dépenses d'investissement..... 4000,00
 Recettes d'investissement..... 8 900,00
 Solde 4 900,00

BESOIN DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2017

Rappel du solde d'exécution cumulé..... 60 925,53
 Rappel du solde des restes à réaliser..... 4 900,00
 Besoin de financement total..... 65 825,53

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

-Résultat de l'exercice..... 579,71
 - Résultat antérieur..... 19 954,63
 TOTAL A AFFECTER..... 20 534,34

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement.....

(crédit du compte 1068 sur BP 17)

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 18 ligne 002.....20 534,34

TOTAL.....20 534,34

la présente délibération annule la délibération 2018-009 reçu à la Sous préfecture de Bellac le 22 mars 2018